

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS1244

présenté par

Mme Michel, M. Besson-Moreau, M. Anato, M. Cabaré, M. Fiévet, M. Eliaou, M. Mbaye,
Mme Piron, Mme Fontaine-Domeizel, M. Perrot, M. Claireaux, Mme De Temmerman et
Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.